

Document de travail



Modernisation des services de garde en Ontario



Échanger nos réflexions

Renforcer nos partenariats

Travailler ensemble

Vous pouvez consulter ce document sur le site Web du Registre ontarien de la réglementation au www://ontariocanada.com/registry. Vous pouvez soumettre vos commentaires en adressant un courriel par le biais du Registre à CCGE_modernization@ontario.ca ou les envoyer par la poste à :

Modernisation des services de garde d'enfants
a/s Division de l'apprentissage des jeunes enfants
Ministère de l'Éducation
900, rue Bay, 24^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2

Nous prisons la diversité de points de vue sur la culture, la langue, la géographie et les capacités, et nous sommes ouverts aux commentaires de tous les individus et de tous les groupes, dont les Premières nations, les Métis et les Inuits, les francophones et les membres des collectivités du Nord et des communautés rurales ou éloignées.

Cette publication est aussi affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation au www.ontario.ca/edu.

♻️ Imprimé sur du papier recyclé • 12-017 • ISBN 978-1-4435-9516-2 (imprimé) • ISBN 978-1-4435-9520-9 (PDF) • ISBN 978-1-4435-9521-6 (TXT)
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012

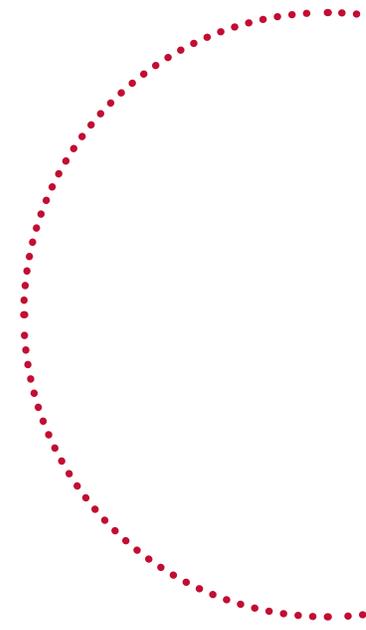


Table des matières

| | |
|--|----|
| Les enfants et les familles d'abord | 3 |
| Vision à long terme pour la garde d'enfants | 5 |
| Principes directeurs | 5 |
| Plan d'action à moyen terme proposé | 6 |
| 1) Formule de financement pour le fonctionnement | 7 |
| 2) Priorités en matière de financement des immobilisations | 8 |
| 3) Programmes de qualité | 10 |
| 4) Cadre législatif et réglementaire modernisé | 12 |
| 5) Transparence et renforcement de l'expertise | 15 |
| Pour poursuivre la conversation | 18 |



*Vers un réseau de services
de garde et d'apprentissage
des jeunes enfants accessible,
coordonné et de grande
qualité en Ontario*

L'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde sont cruciaux pour l'avenir de l'Ontario. Les programmes de garde d'enfants de grande qualité permettent aux enfants de vivre des expériences d'apprentissage enrichissantes qui favoriseront leur bien-être futur. De plus, la solidité et la croissance de l'économie dépendent de la main-d'œuvre qui, elle, a souvent recours aux services de garde pour aller travailler, aller à l'école ou participer à des programmes de formation et de perfectionnement professionnels.

La province est à l'avant-garde de la transformation de l'apprentissage des jeunes enfants. La maternelle et le jardin d'enfants à temps plein représentent la plus importante innovation de notre système d'éducation en une génération et fait de l'Ontario un chef de file à ce chapitre en Amérique du Nord. Cette innovation permet aux enfants de partir du bon pied à l'école et dans la vie puisqu'elle les aide à développer des compétences inestimables qui favoriseront leur réussite.

Il ne fait aucun doute que, tout comme la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein, les services de garde d'enfants jouent un rôle clé dans le développement sain d'un enfant pendant les plus importantes années de sa vie. Maintenant que la mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein est en cours, nous avons besoin de mettre à profit les recommandations de M. Charles Pascal, et élaborer une vision et un plan globaux relatifs à la garde d'enfants qui viendront appuyer cette mise en œuvre. Nous avons maintenant l'occasion de nous pencher plus avant sur la question des services de garde et de collaborer avec nos partenaires en vue de mettre en place un réseau plus accessible, coordonné et de grande qualité qui répondra mieux aux besoins des enfants et des familles.

Il ne sera pas facile de consolider les services de garde dans un climat d'austérité budgétaire. Au cours des trois prochaines années, la modernisation prévue ne visera pas la création de nouvelles places; elle visera à stabiliser et à transformer le système actuel pour qu'il offre des services fiables et de meilleure qualité qui pourront appuyer la croissance dans les années à venir. Pour opérer une telle transformation, il nous faudra d'abord reconnaître nos forces et nos faiblesses, échanger nos connaissances et nos expériences et travailler de concert à la recherche de solutions réalistes et durables, toujours dans l'intérêt des enfants et des familles.

Les enfants et les familles d'abord

Depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario a beaucoup amélioré ses programmes d'apprentissage et de services de garde destinés aux jeunes enfants pour les appuyer et appuyer les familles. Pendant cette période le gouvernement a lancé le programme Meilleur départ et a pris d'importantes mesures pour établir des services à l'enfance plus intégrés ainsi que les centres Meilleur départ de l'Ontario pour l'enfance et la famille. Le gouvernement a aussi établi l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, premier organisme d'autoréglementation du genre au Canada, pour régir l'exercice de la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance en Ontario. Plus récemment, le gouvernement a lancé la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein avec pour objectif de terminer sa mise en œuvre d'ici 2014. L'engagement du gouvernement à moderniser le système de garde d'enfants constitue la prochaine étape du processus de transformation.

Le réseau de services de garde d'enfants de l'Ontario offre de nombreux avantages. Chaque jour, partout dans la province, des milliers d'enfants et de familles bénéficient des services et du soutien de fournisseurs de services compétents et attentionnés œuvrant dans divers milieux. Notre réseau de services de garde fonctionne grâce



aux relations constructives du gouvernement de l'Ontario, des municipalités et des gestionnaires du réseau des services de garde, des Premières nations, des fournisseurs de services de garde d'enfants, des spécialistes de la petite enfance, ainsi que des parents et des familles qui s'efforcent chaque jour de faire passer les enfants d'abord. Bon nombre de ces groupes s'efforcent d'abattre des barrières et de créer des liens, participer à la planification à l'échelle locale et innover dans leur façon de répondre aux besoins uniques des diverses communautés.

Quoi qu'il en soit, nous avons appris de nos partenaires et des intervenants nous ont fait savoir qu'il nous faut adopter une vision et un plan globaux des services de garde qui tiennent compte de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein. Ils nous ont dit aussi que le système de financement actuel présentait des problèmes et que la législation (*Loi sur les garderies*) régissant la garde d'enfants est désuète et doit être revue en fonction des faits et de la situation actuels. Nous savons également que la qualité des services dans la province est inégale, et qu'il faudrait plus de soutien pour renforcer la cohérence et favoriser le développement sain des enfants. Enfin, l'obligation de rendre compte doit être renforcée dans le réseau, et les données locales doivent être rendues plus accessibles si nous voulons prendre des décisions éclairées et juger de leur succès.

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à s'engager avec ses partenaires dans la modernisation du réseau des services de garde d'enfants. Le présent document de travail vise à lancer une discussion sur la vision à long terme du gouvernement pour la garde d'enfants en Ontario, ainsi que des stratégies ciblées à moyen terme, soit au cours des trois prochaines années. Les gestionnaires du réseau des services de garde, les partenaires des Premières nations, les exploitants de services de garde d'enfants, les fournisseurs de services de garde d'enfants, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits, les conseils scolaires, les parents et les familles ainsi que tous ceux qui s'intéressent au réseau des services de garde de l'Ontario sont invités à prendre part à cette discussion.



Le développement sain commence au foyer

- ♦ Le gouvernement reconnaît le rôle primaire et fondamental des parents, des tuteurs et des familles, et s'efforce d'imprégner ses travaux de cette réalité. Le présent document, toutefois, se concentre sur les soins que les enfants reçoivent lorsqu'ils ne sont pas avec leur famille.
- ♦ Afin de reconnaître les parents et les familles en tant que principaux fournisseurs de soins et de les soutenir dans ce rôle, nous veillerons à leur fournir des renseignements et des ressources sur les types de services de garde offerts afin qu'ils puissent faire des choix éclairés pour leurs enfants.

Vision à long terme pour la garde d'enfants

La vision à long terme du gouvernement de l'Ontario consiste à mettre sur pied un réseau de services de garde et d'apprentissage accessible, coordonné et de grande qualité pour les enfants en bas âge et d'âge scolaire. Le réseau sera axé sur l'apprentissage par le jeu dans un environnement propice et sécuritaire, un développement sain sur les plans physique, social, émotif et cognitif, de même que sur un dépistage des besoins particuliers et une intervention précoces auprès de ces enfants. Dans la mesure du possible, les services seront offerts dans les écoles ou en partenariat avec celles-ci, de manière à assurer une transition sans heurt pour les enfants et les familles.

Principes directeurs

Cinq grands principes orientent la vision à long terme pour les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en Ontario.

Soutien et choix pour les enfants et les familles

Le développement sain et le bien-être des enfants devraient toujours être la priorité. Les services de garde d'enfants doivent être pratiques et offerts aux parents et à la communauté dans des formules variées de haute qualité. Les parents et les familles devraient disposer des outils nécessaires pour prendre une décision éclairée quant au type de service de garde qui leur convient le mieux.

Garantir des programmes de qualité pour tous les enfants

La qualité des programmes offerts par les services de garde de différents milieux est primordiale. Les enfants devraient bénéficier de programmes qui favorisent l'apprentissage et le développement et qui permettent une transition naturelle du service de garde à l'école. Les programmes devraient également tenir compte de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et valoriser les besoins linguistiques et culturels des communautés. Les milieux de garde d'enfants devraient aussi être inclusifs et accessibles à des enfants ayant des niveaux d'habiletés variés. En outre, les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits et les fournisseurs de services de garde d'enfants agréés devraient recevoir une formation et un soutien adéquats. Les fournisseurs de services non réglementés / non reconnus devraient, quant à eux, avoir accès à l'information et aux ressources qui leur permettront de promouvoir la qualité du programme.



Formule de financement efficace

Le financement doit être transparent et fondé sur des faits et l'expérience pour favoriser l'uniformité dans l'approche, l'accessibilité pour les familles ainsi que la qualité des services pour les exploitants de services de garde et des services pour les enfants.

Lois et règlements créant des conditions favorables

Il est nécessaire d'avoir un cadre législatif moderne pour régir l'apprentissage et les services de garde d'enfants afin d'améliorer la sécurité et la qualité, ainsi que pour établir des liens entre les services et assurer une continuité entre les programmes offerts avant, pendant et après l'école. Ce cadre doit être basé sur les plus récentes données en matière de sécurité, de qualité, de conformité et de contrôle et devrait être applicable à diverses communautés.

Prise de décisions et production de rapports fondés sur des faits

La prise de décisions doit reposer sur des faits, puiser dans l'expérience et être étayée par un système amélioré de collecte de données individuelles ou provenant de l'ensemble du réseau.

Plan d'action à moyen terme proposé

Cette transformation ne s'effectuera pas du jour au lendemain; une approche mesurée mettra à profit les forces du réseau de services de garde actuel. Le présent document de travail souligne les mesures à moyen terme que le gouvernement peut adopter au cours des trois prochaines années. Ces propositions mettent l'accent sur le maintien et l'amélioration du réseau de services de garde d'enfants plutôt que sur sa croissance par l'ajout de nouvelles places ou l'octroi de subventions supplémentaires.

Dans sa vision à long terme de la garde d'enfants, le gouvernement a ciblé cinq principaux domaines d'action pour les trois prochaines années :

- 1. Formule de financement pour le fonctionnement**
- 2. Priorités en matière de financement des immobilisations**
- 3. Programmes de qualité**
- 4. Cadre législatif et réglementaire modernisé**
- 5. Transparence et renforcement de l'expertise.**

1) FORMULE DE FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT

Contexte actuel

En Ontario, le financement des services de garde est en partie assuré par les administrations municipales, provinciale, et fédérale, de même que par les frais payés par les parents. Les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR), les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) et les administrateurs du réseau de services de garde des Premières nations gèrent ou assurent la prestation des services de garde d'enfants à l'échelle locale.

Actuellement, le gouvernement finance les GSMR et les CADSS ainsi que les Premières nations de nombreuses régions. Ce financement prend la forme, notamment, de places subventionnées pour les familles admissibles, de subventions salariales venant bonifier la rémunération et les avantages sociaux du personnel afin de réduire les frais de garde d'enfants pour toutes les familles, et de fonds spéciaux qui permettent d'intégrer des enfants aux besoins particuliers dans les services de garde offerts par des exploitants de services de garde d'enfants agréés. Ce financement est accordé en vertu de la *Loi sur les garderies* et de la *Loi sur les services sociaux*.

Le mode d'affectation de la majeure partie des fonds pour la garde d'enfants versés aux GSMR et aux CADSS est dépassé. Cette situation, source d'incohérences, a créé des listes d'attente dans certaines communautés et des surplus budgétaires dans d'autres. Le financement accordé aux communautés des Premières nations est aussi désuet, et le financement fédéral est plafonné depuis 1995.



Objectif et questions de discussion

Afin de moderniser la formule de financement pour le fonctionnement, le gouvernement créera et mettra en place d'ici trois ans une nouvelle approche plus transparente qui répondra à la demande de services, aidera à stabiliser les frais et améliorera la fiabilité des services de garde afin de mieux appuyer les exploitants de services de garde et les parents.

Les fonds que le gouvernement a inclus dans son enveloppe budgétaire de 2012 pour le financement du fonctionnement au cours des trois prochaines années contribueront à atténuer la pression exercée sur les exploitants du secteur par la mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfant à temps plein. Une nouvelle approche de répartition du financement aidera à maximiser l'efficacité de cet investissement.

L'adoption d'une nouvelle formule de financement permettra une plus grande transparence et la répartition des fonds basée sur une évaluation à jour des besoins. La simplification du financement permettrait d'offrir aux gestionnaires du réseau des services de garde et aux Premières nations plus de flexibilité, en plus de maximiser l'utilisation des ressources gouvernementales. Le financement des services de garde des Premières nations serait plus simple et plus flexible s'il était coordonné à la *Loi sur les garderies*.

Au cours du processus de révision de la formule de financement, le gouvernement travaillera de concert avec les gestionnaires du réseau des services de garde et les Premières nations afin qu'ils puissent bien gérer les pressions à court terme (p. ex., accroître la flexibilité pour gérer les budgets).



Pour élaborer une nouvelle approche de financement qui appuie les exploitants de services de garde d'enfants et les familles tout en optimisant l'utilisation des ressources actuelles, le gouvernement souhaite obtenir votre avis sur les questions suivantes :

- ♦ Comment pourrait-on aborder la question du financement des services de garde d'enfants pour permettre une affectation des ressources plus transparente et efficace aux gestionnaires des services municipaux de garde d'enfants et aux Premières nations?
- ♦ Quels éléments devrait-on prendre en considération dans l'élaboration d'une nouvelle formule de financement (p. ex., démographie, demande, coûts)?
- ♦ Comment pourrait-on simplifier ou consolider le financement pour accroître la flexibilité et l'efficacité?

2) PRIORITÉS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Contexte actuel

Avec l'arrivée de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, certains exploitants de services de garde subiront une perte de revenu occasionnée par le départ des enfants de quatre ou cinq ans vers les programmes, avant et après l'école. Plusieurs souhaiteraient adapter leurs programmes à des enfants plus jeunes, mais ne disposent pas des capacités financières nécessaires pour entreprendre les travaux de réfection des installations requis pour respecter les exigences relatives à la délivrance de permis pour cette clientèle.

Il ne fait aucun doute que la réduction du nombre de transitions pour les jeunes enfants et le regroupement des services à la petite enfance profitent à toute la famille. Dans cette optique, les écoles représentent un atout de choix, étant donné que la plupart des familles y ont facilement accès¹.

Lorsqu'il a instauré le programme Meilleur départ, le gouvernement s'est lancé dans une approche misant sur les écoles en favorisant celles-ci pour la création de nouvelles places en service de garde. Résultat : près de la moitié des places en garderie en Ontario sont offertes en milieu scolaire. La plupart de ces places sont actuellement occupées par des enfants de plus de quatre ans, mais lorsque les exploitants se seront adaptés à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein, ces places pourront être repensées pour accueillir des enfants plus jeunes.

Objectif et questions de discussion

Pour faciliter l'adaptation des exploitants de services de garde à la mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfant à temps plein au cours des trois prochaines années, le gouvernement appliquera une politique de financement des immobilisations qui mettra en valeur les places dans les services de garde en milieu scolaire pour favoriser la continuité et l'accessibilité des services pour les enfants et les familles.

Dorénavant le gouvernement adoptera une approche favorisant les écoles en ce qui a trait au financement des immobilisations. Cette approche permettra d'assurer une continuité pour les enfants et les familles tout en concentrant les investissements du gouvernement dans les infrastructures publiques. Une telle politique de financement axée sur les écoles aidera les fournisseurs de services de garde établis en milieu scolaire à moderniser ou à convertir leurs locaux pour qu'ils conviennent à une clientèle plus jeune. Elle aidera aussi les exploitants de services de garde en milieu communautaire à relocaliser leurs services dans les écoles.

Dans les communautés où les programmes communautaires de services de garde d'enfants sont essentiels pour répondre aux besoins des enfants et des familles, un soutien sous forme de financement d'immobilisations sera également offert aux exploitants de services communautaires de garde d'enfants.



¹ J. F. Mustard et M. McCain. *Early Years Study: Reversing the Real Brain Drain*. Toronto : gouvernement de l'Ontario, 1998.



Pour mettre en œuvre sa politique de financement des immobilisations, le gouvernement souhaite obtenir votre avis sur les questions clés suivantes :

- ♦ De quelle manière le ministère de l'Éducation peut-il faciliter la collaboration et la planification en commun entre les conseils scolaires, les gestionnaires du réseau des services de garde et les exploitants de services de garde afin qu'ils puissent planifier et gérer cette approche?
- ♦ Quelles politiques de soutien sont nécessaires pour garantir le succès de la politique privilégiant la garde d'enfants dans les écoles (p. ex., planification à long terme de l'espace pour les exploitants de services de garde en milieu scolaire, coûts raisonnables pour les locaux et les installations et d'autres questions relatives au partage des locaux)?
- ♦ Dans les communautés où les services de garde en milieu scolaire ne permettent pas de répondre aux besoins, y a-t-il d'autres outils de financement des immobilisations qui viendraient appuyer les exploitants de services de garde d'enfants de la communauté?

3) PROGRAMMES DE QUALITÉ

Contexte actuel

Des recherches indiquent que les éléments qui assurent la qualité des programmes, comme les interactions enrichissantes, les expériences et l'environnement, contribuent grandement au développement cognitif, physique, social et affectif de l'enfant. En Ontario, la *Loi sur les garderies* définit les normes à respecter en matière de santé et de sécurité, mais elle s'attarde peu aux éléments caractéristiques de la qualité d'un programme.

Les exploitants de services de garde d'enfants adoptent différentes approches, ce qui fait que la qualité des programmes varie à travers la province. Certains gestionnaires du réseau des services de garde définissent les exigences imposées aux exploitants qui reçoivent du financement ou accueillent des enfants dont la place est subventionnée. Ce n'est cependant pas le cas de tous, ce qui entraîne des écarts sur le plan de la qualité du programme à l'échelle de la province.

Les recherches démontrent également que les enfants ayant des besoins particuliers s'épanouissent dans les services de garde inclusifs. Le gouvernement de l'Ontario octroie des fonds pour des ressources pour besoins particuliers afin d'assurer l'accessibilité des services de garde agréés aux enfants ayant ce type de besoins. Étant donné que les pratiques varient à travers la province, on constate

des incohérences en ce qui a trait aux services offerts, notamment la nature, la fréquence et la durée de ces services, ainsi que l'âge des enfants admissibles.

Objectif et questions de discussion

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement s'efforcera d'améliorer la qualité et l'uniformité du programme en élaborant des lignes directrices provinciales obligatoires pour les exploitants de services de garde d'enfants de l'Ontario. Nous moderniserons également le cadre pour aider les enfants ayant des besoins particuliers et nous offrirons de nouvelles ressources et de l'information pour les parents et les fournisseurs de service.

Des lignes directrices provinciales s'appuieraient sur le travail du Groupe d'étude Meilleur départ sur l'apprentissage des jeunes enfants, ainsi que sur les principes définis dans le *Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario* (<http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/oelf/index.html>). Puisque les familles et les communautés des différentes régions de l'Ontario ont des besoins uniques sur les plans linguistique et culturel, les lignes directrices provinciales serviraient de complément aux différentes approches, tout en valorisant la diversité culturelle et linguistique des communautés. Elles s'harmoniseraient également au contenu des documents provisoires *Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants* et *Programme de jour prolongé* afin de refléter un engagement à l'égard d'un apprentissage bénéfique au développement, adapté à l'âge des enfants et axé sur le jeu et l'enquête, tout en assurant la continuité entre les milieux d'apprentissage des jeunes enfants. En outre, les directives concernant les programmes pourraient insister sur l'importance de l'activité physique, de la santé et du bien-être. Le gouvernement préparerait aussi des outils, des ressources et des occasions de formation pour assister les exploitants et les fournisseurs de services de garde dans la mise en œuvre de ces initiatives d'amélioration de la qualité.

Pour mieux satisfaire les besoins des enfants qui ont des aptitudes différentes et qui fréquentent des services de garde agréés, le gouvernement prévoit revoir et mettre à jour certains éléments du programme de financement des ressources pour besoins particuliers. Ces éléments pourraient inclure les critères d'admissibilité, les exigences du programme, l'administration ainsi que le champ de pratique et les qualifications des spécialistes et le soutien de la transition vers l'école.

Afin de renforcer les partenariats avec les parents et les familles et de les aider à prendre des décisions éclairées, le gouvernement prévoit également accroître les ressources et améliorer les initiatives existantes, comme le site Web du ministère de l'Éducation sur les services de garde agréés, qui permettent aux parents de prendre des décisions éclairées.





Afin de soutenir l'amélioration continue de la qualité du programme des services de garde de l'Ontario, le gouvernement souhaiterait que vous répondiez aux questions clés suivantes :

- ♦ À la lumière de votre expérience et de votre connaissance des recherches et données existantes, en quoi des lignes directrices provinciales pourraient-elles améliorer la qualité du programme?
- ♦ Comment peut-on mesurer la qualité d'un programme et l'associer au processus de délivrance des permis?
- ♦ Quels outils supplémentaires ou occasions de perfectionnement professionnel pourraient contribuer à l'amélioration continue de la qualité?
- ♦ Comment le gouvernement peut-il s'assurer que les lignes directrices du programme satisferont les besoins spécifiques des diverses communautés?
- ♦ Quelles composantes du programme de financement des ressources pour besoins particuliers devraient être revues et simplifiées (p. ex., critères d'admissibilité, services offerts, exigences pour les spécialistes)?
- ♦ Quelles ressources le gouvernement pourrait-il rendre accessibles concernant la qualité du programme afin d'aider les parents à faire des choix éclairés en matière de services de garde?

4) CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE MODERNISÉ

Contexte actuel

La *Loi sur les garderies* et ses règlements constituent le cadre législatif qui régit les services de garde en Ontario. Ce cadre définit les normes pour la santé et la sécurité des enfants en instituant des normes provinciales que doivent respecter les services de garde agréés en garderie ou en résidence privée. La Loi a été introduite en 1946, et les normes de délivrance des permis n'ont pas été mises à jour depuis 1983. Une révision du cadre législatif et réglementaire s'impose; nous devons nous assurer qu'il reflète les données de recherche récentes et les pratiques courantes qui favorisent la qualité, la santé et la sécurité tout en répondant aux différents besoins des familles et des fournisseurs de services de l'Ontario.

Services de garde agréés en Ontario

Les définitions actuelles de la Loi sont vagues et gagneraient à être clarifiées : elles pourraient notamment préciser les programmes pour lesquels il faut obtenir un permis (p. ex., clubs d'aide aux devoirs ou de tutorat, camps d'été). On remarque

également des différences en ce qui a trait aux écoles privées ainsi qu'aux exigences imposées aux fournisseurs de services de garde en résidence privée agréés et aux fournisseurs non agréés des services de garde informels.

Les normes actuelles du cadre législatif qui portent sur les procédures, les équipements, la formation et le perfectionnement professionnel sont désuètes et ne reflètent pas les plus récentes données, ni les pratiques actuelles. Le cadre ne comporte pas non plus de dispositions qui tiennent compte de la maturité croissante des enfants plus âgés.

Services de garde informels en Ontario

La Loi régit les programmes de garde d'enfants agréés. Cependant, seule une petite partie des enfants bénéficient de ces services. Puisque la Loi ne s'applique pas au secteur de garde informel, il n'existe aucune norme provinciale en matière de santé et de sécurité dans le secteur de garde informel. Étant donné que de nombreux services en Ontario sont encadrés par des mesures de protection du consommateur, les parents peuvent parfois avoir des attentes variables en ce qui concerne la protection des enfants qui bénéficient de services en résidence privée non agréés.

Objectif et questions de discussion

Dans le but de moderniser les services de garde au cours des trois prochaines années, le gouvernement proposera des modifications à la Loi et ses règlements pour qu'ils reflètent les données et les expériences récentes et favorisent la santé et la sécurité des enfants ainsi que la qualité du programme au bénéfice des enfants, des parents et des fournisseurs de services.

Renforcer les services de garde agréés en Ontario

Le gouvernement examinera les normes sur les services de garde établies par règlement et veillera à ce qu'elles appuient la qualité et l'uniformité des services à l'échelle de la province tout en étant harmonisées avec d'autres normes et lois. Nous aimerions que vous nous aidiez à uniformiser et à clarifier les dispositions de la *Loi sur les garderies*. Nous aimerions également connaître les améliorations que vous proposez pour moderniser la Loi afin d'améliorer la santé et la sécurité des enfants et la qualité des programmes offerts dans les services de garde agréés.

Le gouvernement s'étant récemment engagé à offrir dans les écoles des programmes après les classes aux enfants de six à douze ans une fois terminée la mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, nous aimerions également



trouver des moyens de soutenir les exploitants qui offrent des programmes aux enfants plus âgés. Par exemple, nous pourrions créer une catégorie de permis spécifique pour les groupes plus âgés qui miserait sur les forces d'un programme de loisirs et qui tiendrait compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants plus âgés tout en misant sur le maintien ou l'amélioration de la qualité du programme.

Les exploitants de services de garde d'enfants de certaines communautés dont celles situées dans les régions du nord, les communautés rurales ou éloignées, éprouvent des difficultés en raison de la population peu nombreuse et dispersée de leur région, ce qui peut limiter le nombre d'inscriptions. Nous aimerions obtenir votre avis au sujet des possibilités pour aider ces exploitants sans compromettre la qualité du programme. Nous pourrions, entre autres, accorder plus de flexibilité pour le regroupement des membres d'une même famille ou la formation de groupes d'âges variés, ou offrir différentes allocations pour l'aménagement des installations.

Nous aimerions également recueillir des suggestions de soutien pour les fournisseurs de services de garde d'enfants agréés en résidence privée. Par exemple, les fournisseurs pourraient avoir l'autorisation d'accueillir un plus grand nombre d'enfants au même endroit si plus d'un fournisseur était présent, pourvu que la qualité du programme soit maintenue.

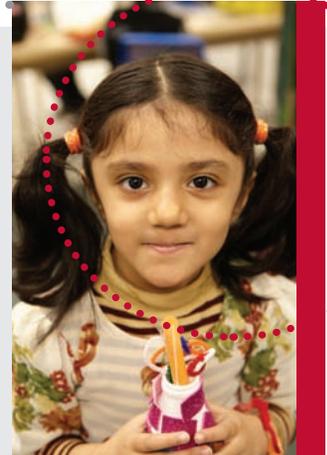
Améliorer les mesures de protection dans le secteur des services de garde informels

Nous sommes conscients que de nombreux parents choisissent de faire appel à des services de garde informels offerts par des membres de la famille, comme les grands-parents. Ces ententes sont de nature personnelle et le gouvernement n'a aucune intention de les régir.

En ce qui concerne les programmes offerts dans le secteur informel, nous aimerions entendre vos suggestions pour assister les fournisseurs de services en résidence privée non agréés en vue de promouvoir la qualité des programmes et d'améliorer la sécurité des enfants. Par exemple, la création d'un répertoire pourrait aider le gouvernement à communiquer avec les fournisseurs de services de garde non agréés du secteur informel et à leur transmettre des renseignements sur la qualité des programmes ainsi que la santé et la sécurité des enfants.

Afin de soutenir la modernisation du cadre législatif actuel, le gouvernement souhaiterait que vous répondiez aux questions clés suivantes :

- ♦ Quels changements devraient être apportés aux normes pour améliorer la santé et la sécurité des enfants et la qualité générale des services de garde d'enfants?
- ♦ Comment le gouvernement peut-il réduire les dédoublements et le chevauchement des exigences pour les fournisseurs de services de garde agréés?
- ♦ Comment le gouvernement peut-il harmoniser plus efficacement les normes de la législation et les exigences réglementaires pour la garde d'enfants (p. ex., nombre et âge des enfants dans les milieux de garde agréés par rapport aux services de garde non réglementés, et désignation des programmes qui ne nécessitent pas de permis)?
- ♦ Alors que le gouvernement s'apprête à concrétiser son engagement de fournir dans les écoles des programmes après l'école aux enfants de six à douze ans, devrions-nous envisager la création d'une nouvelle catégorie de permis pour les enfants plus âgés qui miserait sur les forces d'un modèle de programme de loisirs (p. ex., exigences différentes pour les enfants plus âgés, participation à des programmes axés sur le loisir)?
- ♦ Comment de nouvelles approches concernant les permis pourraient-elles aider les fournisseurs de services en garderie et en résidence privée dans les communautés à faible population, rurales et éloignées (p. ex., autoriser les fournisseurs de services de garde en résidence privée à accueillir plus d'enfants en présence de plus d'un fournisseur, accorder plus de flexibilité pour les groupes réunissant les membres d'une même famille ou des enfants aux âges variés et l'aménagement des installations)?
- ♦ Comment le gouvernement peut-il favoriser l'offre de services de qualité dans les milieux de garde en résidence privée informels?



5) TRANSPARENCE ET RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE

Contexte actuel

La collecte de données et la surveillance sont essentielles pour rendre des comptes au public, assurer la transparence et contribuer à la détection rapide de problèmes et à l'intervention précoce auprès d'enfants ayant différents niveaux d'habiletés. Actuellement, le gouvernement recueille des données des exploitants de services de garde qui ont des accords de financement avec

les gestionnaires du réseau des services de garde. Ces données concernent principalement les intrants et les extrants (p. ex., nombre d'enfants inscrits à un programme, sommes dépensées). Ces renseignements devraient être plus clairement liés aux objectifs et aux résultats des programmes pour les enfants afin d'assurer que ces programmes atteignent les objectifs fixés et que les services répondent à la demande.



La transparence et l'application des normes actuelles sont fondées sur des stratégies de prévention ou de « dernier recours », comme la révocation de l'agrément, ce qui peut entraîner des conséquences fâcheuses pour les familles. Désormais, le processus de délivrance de permis devrait renforcer la qualité des services et reconnaître les exploitants de services performants.

Les fournisseurs sans but lucratif qui constituent une grande partie des services de garde en Ontario sont dirigés par des conseils de bénévoles et de parents. Ces conseils ont à cœur le meilleur intérêt des enfants et des familles mais ne reçoivent pas toujours le soutien nécessaire pour remplir leur rôle et possèdent des niveaux d'expertise variables. De plus, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits n'ont pas toujours la chance d'augmenter leur niveau de qualification ou d'améliorer leurs aptitudes en leadership.

Objectif et questions de discussion

Dans ses efforts de modernisation des services de garde qui se poursuivront au cours des trois prochaines années, le gouvernement améliorera la collecte de données ainsi que les procédures de délivrance de permis et les mesures de soutien pour les parents et les exploitants de services de garde, ce qui permettra d'avoir une idée plus précise des résultats, de renforcer l'expertise du secteur, de réduire les chevauchements et d'améliorer la transparence.

Collecte de données, évaluation et production de rapports

Afin de mieux évaluer les résultats et de soutenir la planification et la prise de décision, le gouvernement poursuit de nouvelles méthodes de collecte de données. Par exemple, le gouvernement aimerait recueillir des données directement des exploitants de services de garde afin d'avoir des renseignements sur tout le secteur des services de garde agréés. Le gouvernement envisage également l'introduction d'un formulaire provincial d'inscription des services de garde d'enfants et d'un outil de dépistage des problèmes de développement. De la même manière, l'attribution d'un numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) aux enfants qui profitent de services de garde agréés pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement en ce qui concerne l'établissement de cibles d'amélioration du programme et l'évaluation des progrès des enfants.

Respect des exigences du permis

L'adoption d'une approche de délivrance des permis axée sur les risques permettrait d'établir un système de délivrance et de contrôle qui repose sur des critères objectifs, comme les antécédents en matière de permis. Cette approche est conforme à l'initiative du gouvernement « L'Ontario propice aux affaires » et pourrait encourager la conformité en reconnaissant les exploitants de services de garde très performants qui ont un dossier en règle. Une telle approche contribuerait également à mieux orienter les ressources du gouvernement pour ultimement favoriser la santé et la sécurité des enfants dans les services de garde d'enfants agréés.

Leadership du secteur

Le gouvernement songe à élaborer une stratégie visant à favoriser la prise de décision éclairée des superviseurs et des membres de conseils d'administration de services de garde sans but lucratif. Il pourrait leur offrir des activités de formation et des ressources afin de renforcer leurs compétences en administration et en leadership.

Afin d'améliorer la transparence et de renforcer l'expertise du réseau des services de garde d'enfants, le gouvernement souhaite obtenir votre avis sur les questions suivantes :

- ♦ Comment l'évaluation des risques peut-elle aider le gouvernement à utiliser plus efficacement des ressources consacrées à la délivrance de permis, à en assurer la conformité et à récompenser les exploitants de services de garde performants?
- ♦ Comment le gouvernement peut-il encourager la prestation de services de qualité et le respect des exigences des permis (p. ex., ordonnances administratives, sanctions administratives pécuniaires)?
- ♦ Quels outils peuvent soutenir le programme et le leadership administratif dans le secteur de la garde d'enfants (p. ex., superviseurs de centres de services de garde, membres bénévoles des conseils d'administration et du personnel de services de garde sans but lucratif)?
- ♦ Comment le gouvernement peut-il encourager l'utilisation d'outils d'évaluation dans les services de garde agréés, comme un registre d'inscription commun, des outils de dépistage et le numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario?
- ♦ Quels renseignements doivent être recueillis annuellement auprès des exploitants pour mettre en place un cycle régulier de production de rapports destinés au public sur les services de garde en Ontario (p. ex., heures de service offertes, frais demandés aux parents, rémunération du personnel)?



Pour poursuivre la conversation

Les questions posées dans le présent document permettront d'engager la conversation avec la communauté d'apprentissage et de services de garde pour jeunes enfants de l'Ontario afin d'améliorer et de moderniser notre réseau de services de garde d'enfants.

Nous vous remercions de prendre le temps de réfléchir à ces questions et de nous transmettre le fruit de votre réflexion. Nous vous sommes reconnaissants des efforts que vous déployez jour après jour, dans le meilleur intérêt des enfants et des familles. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration avec vous dans le cadre de la transition vers un réseau de services de garde et d'apprentissage des jeunes enfants qui est accessible, coordonné et de grande qualité pour tous les enfants de l'Ontario.

